

Image not found or type unknown



Usufuit parts sociales sarl pour reconnaissance dette

Par **PilouPil**, le **15/01/2012** à **12:13**

Bonjour,

je suis en train de constituer une SARL avec 2 associés. Pour pouvoir financer mon apport personnel de 17 000 €, un de mes associé me prête 12 000 €.

J'aimerais dans la reconnaissance de dette mettre en place le fait que temps que je ne l'ai pas remboursé mon associé prend l'usufruit de mes parts sociales (à hauteur du montant restant à emprunter), dans le but de lui donner une garantie supplémentaire à celles déjà prévues.

Est-ce faisable ?? Merci de votre réponse